

Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 02 septembre 2019, n° 3A/2019/2932/168, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé à Antargaz Luxembourg S.A., pour compte de ASBL Camping Officiel LA PINEDE,

l'exploitation d'un dépôt de vente de gaz butane et propane en bouteilles à Consdorf, 35, Rue Buurgkapp (*établissement de la classe 3*)

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 22 octobre 2019 inclusivement

Consdorf, le 12 septembre 2019
la bourgmestre, le secrétaire communal,

